



**ACADÉMIE
DE BESANÇON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UNIS

pour notre
ÉCOLE



Année scolaire 2023-2024

CHIFFRES CLÉS

de l'académie
de Besançon

LES ÉLÈVES

200 824

écoliers, collégiens et lycéens⁽¹⁾ soit :

103 683

élèves du premier degré

97 141

élèves du second degré

dont :

56600 collégiens

et **40 541** lycéens

(dont **11 343** lycéens professionnels

et **4 206** étudiants post-bac)

LES STRUCTURES SCOLAIRES

1 251

écoles et établissements du second
degré publics et privés sous contrat⁽²⁾ :

1 041

écoles

143

collèges

67

lycées et Erea*

dont **29** lycées

et **2** Erea qui accueillent
des lycéens professionnels

LES PERSONNELS

22 952

personnels de l'académie de Besançon œuvrent pour la réussite
et l'épanouissement des élèves⁽²⁾

ÉDITO



© Frédéric Debief - Académie de Besançon

Accueillir chaque élève dans une école qui constitue un espace protecteur et offre les conditions d'un apprentissage pleinement émancipateur, telle est notre boussole. L'enjeu est d'importance car une addition de crises majeures (économique, géopolitique, climatique...) fragilise en effet le pacte social, au risque de favoriser le repli sur soi, et pis, d'encourager la haine ou la discorde.

Il est d'autant plus important d'insister sur la nécessité de faire communauté, de s'unir, de renforcer les collectifs et les coopérations. C'est à ce prix que **nous favoriserons l'épanouissement professionnel de chaque personnel, et proposerons les meilleures conditions d'apprentissage à tous les enfants.**

Ne perdons en effet jamais de vue le noble sens de la mission qui unit tous les personnels et tous les partenaires du système éducatif : offrir à tous les élèves, où qu'ils se trouvent sur le territoire et quelles que soient leurs origines, les meilleures chances de réussir et de se construire le plus bel avenir. C'est là un enjeu de justice sociale.

Pour y parvenir, nous devons à tout prix protéger l'École et ceux qui la constituent.

Une société qui va bien est en effet une société qui respecte en particulier ses professeurs et son École car ils sont les vecteurs du savoir et de la culture ; et comme le rappelait Albert Camus,

« Tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude ».

S'engager dans une politique respectueuse de la qualité de vie au travail est donc essentielle, et notre académie s'est résolument investie, et continuera de le faire, en ce sens. **Écouter, dialoguer, accompagner, protéger, libérer et fédérer les énergies, valoriser les talents et les compétences de toutes et tous, telle est notre direction commune.**

C'est à ces conditions que nous créerons les conditions d'une école ambitieuse au bénéfice des élèves, et qui soit en mesure de lutter contre les assignations sociales et territoriales. **L'égalité des chances est bien notre objectif et la colonne vertébrale de notre action.**

Mais nous devons aussi œuvrer à une École fondée sur le respect de l'autre, des autres. Elle doit en cela être un espace protégé, et protecteur, où **le respect du principe de la laïcité doit être expliqué et pleinement assuré, de même que doivent être combattus sans relâche les phénomènes de harcèlement et de violences sous toutes leurs formes.**

Depuis la maternelle jusqu'à l'université, l'École a en outre cette mission fondamentale de **transmettre aux élèves les clés de compréhension du monde pour que toutes et tous puissent se forger leurs propres opinions et développer leur esprit critique** ; parce que c'est précisément ce que le fanatisme déteste, et ce contre quoi il lutte : l'ignorance est son alliée tant il est vrai que, comme l'écrivait Victor Hugo,

« c'est à la faveur de l'ignorance que certaines doctrines fatales passent de l'esprit impitoyable des théoriciens dans le cerveau confus des multitudes (...) ».

En éveillant les consciences et en allumant des « flambeaux dans les esprits », **l'École contribue ainsi à la lutte contre la haine et l'obscurantisme.**

Continuons, dans nos missions et par nos actions, à **dire Non** aux intégrismes, Non au racisme, Non à l'antisémitisme, Non aux LGBT phobies, Non à celles et ceux qui souhaitent diviser plutôt qu'unir, opposer plutôt que rassembler ; Non à celles et ceux qui pensent que la différence est une faiblesse plutôt qu'une richesse.

L'École avec un grand É ne doit rien céder sur ses valeurs.

À chacune et chacun, je souhaite une bonne découverte de ce dossier et une année scolaire pleine d'énergie et d'enthousiasme.

Nathalie Albert-Moretti

Rectrice de l'académie de Besançon
et de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière des universités



SOMMAIRE

1.

DES PERSONNELS REVALORISÉS ET RECONNUS

Des personnels au coeur de la réussite des élèves

p.10-11

Et si nous faisons l'école ensemble ?

p.13-15

2.

UNE ÉCOLE PROTECTRICE ET ÉMANCIPATRICE

Promouvoir, défendre et faire respecter les valeurs de la République

p.18-19

Combattre le harcèlement et le cyberharcèlement

p.20-21

3.

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

De l'école inclusive à l'école pour tous

p.24-25

4.

RÉNOVER LE LYCÉE PROFESSIONNEL

Réaffirmer le lycée professionnel comme un choix d'avenir

p.28-29

5.

S'ÉPANOUIR DANS LE SPORT ET LES ARTS

Vivre le rêve Olympique et Paralympique de Paris 2024

p.32-33

Renforcer l'ouverture et l'épanouissement des élèves grâce

à l'éducation artistique et culturelle

p.34-35

CONSULTEZ LE DOSSIER DE RENTRÉE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Flashez ce code avec votre smartphone pour accéder au dossier



ou [CLIQUEZ ICI](#)



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**UNE AMBITION COMMUNE
POUR LA JEUNESSE**
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

RA_BFC

LA RÉGION ACADÉMIQUE

CHAMP D'ACTION



**JEUNESSE,
ENGAGEMENT
ET SPORTS**

Offrir un cadre à chaque jeune lui permettant de s'épanouir au delà du temps scolaire



**INFORMATION
ET ORIENTATION**

Développer l'ambition et accompagner les parcours pour amener les jeunes sur la voie de leur réussite



Encourager les mobilités entrantes et sortantes et permettre à chaque élèves de donner une dimension internationale à sa scolarité

**MOBILITÉS
ET INTERNATIONAL**

Accompagner le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
RECHERCHE
ET INNOVATION**



Faire émerger une culture commune des pratiques numériques et de l'enseignement hybride et travailler à un égal accès au numérique pour chaque élève

**NUMÉRIQUE POUR
L'ÉDUCATION**

Favoriser l'accès à la voie professionnelle par les formations scolaires, universitaires et en apprentissage dans un continuum Bac -3/+3 en lien avec les campus des métiers et des qualifications (CMQ) et par les formations tout au long de la vie



**FORMATION
PROFESSIONNELLE**



**ARTS
ET CULTURE**

Construire des parcours qui permettent à chaque jeune d'accéder aux arts et à la culture tout au long de sa scolarité

En soutien de ces grandes politiques, la région académique est engagée dans une gestion cohérente des achats et du patrimoine immobilier, ainsi que dans la protection des données, à une échelle régionale.

1. Des personnels
REVALORISÉS
et reconnus



DES PERSONNELS

au cœur de la

RÉUSSITE

des élèves

■ UN ENGAGEMENT SANS PRÉCÉDENT DES PERSONNELS À TRAVERS LE PACTE, SUR DE NOUVELLES ACTIONS EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

1. Notamment pour le renforcement des apprentissages fondamentaux et un soutien individualisé

- **Un soutien renforcé des élèves dans les écoles.** Centrée sur les savoirs fondamentaux, cette aide supplémentaire apportée aux élèves en difficulté est renforcée significativement à la rentrée 2023.
- **Une heure hebdomadaire de soutien ou d'approfondissement en 6^e** pour renforcer les savoirs fondamentaux (lire, écrire et compter) de chaque élève, en fonction de son niveau et au sein de groupes à effectifs réduits. Ce soutien et cet approfondissement sont assurés, en partie, par des professeurs des écoles, parfois en co-intervention dans une logique de continuité entre l'école et l'collège, et dans l'idée de faciliter l'entrée en 6^e.
- **Une nouvelle dynamique en faveur des mathématiques** par un module de réconciliation avec les mathématiques en classe de 2^{de} dans chaque lycée et en rendant obligatoire en classe de 1^{re} générale l'heure et demie de mathématiques pour tous les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques, afin de consolider la formation commune de tous les élèves

en mathématiques.

- **Dans les lycées professionnels**, les élèves en difficultés seront aidés et soutenus dans leurs projets : tutorat, lutte contre le décrochage scolaire, options (ateliers) et cours en petits effectifs.
- **Dispositif Devoirs faits (classes de collège et classe de 3^e prépa-métiers) pour tous les élèves de 6^e** : un accompagnement assuré avec l'implication des professeurs exerçant dans le premier degré ou au collège.
- **Des stages de réussite pendant les vacances** pour accompagner les élèves dont les besoins ont été identifiés. Ces stages concernent essentiellement l'enseignement du français ou des mathématiques. Ils sont mis en œuvre durant les vacances scolaires de la Toussaint pour renforcer l'action du début d'année, pendant les vacances de printemps et durant la dernière semaine d'août pour permettre une rentrée sereine.

2. Une amélioration de la continuité éducative à travers le remplacement des enseignants pendant toutes les heures de cours

En l'état, les absences supérieures à 15 jours sont satisfaites à hauteur de 81,92 % dans le 1^{er} degré et 94,91 % dans le 2^d degré. L'enjeu porte sur le remplacement des absences de courte durée pour lesquelles le Pacte constitue un nouveau levier pour y faire face.

3. Un appui à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers par l'identification de professeurs référents « handicap et accessibilité pédagogique » Ces personnes ressources, interviendront en appui et en soutien des autres professeurs et de la vie scolaire pour les informer et les conseiller, pour mieux accueillir et accompagner les élèves en situation de handicap. La réussite des élèves passe également par un bon accompagnement des élèves sur le plan social et le suivi de leur santé. Ainsi, 4 postes créés renforcent ainsi l'action des personnels médico-sociaux.

■ UN ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS POUR FACILITER LEUR ACTION

1. Les campagnes de recrutement

conduites par le ministère ont permis d'enregistrer une nette progression du nombre de professeurs des écoles, lauréats du concours. Parallèlement, en professionnalisant son recrutement et en mettant en place une stratégie locale, l'académie compte parmi ses enseignants 7 % de professeurs contractuels qui viennent compléter les équipes et assurer une prise en charge optimale des élèves.

2. Gage de la qualité de l'accueil des enseignants nouvellement recrutés, la formation est au cœur des priorités de l'académie

Des enseignants bien formés, ce sont des élèves en réussite. L'école académique de la formation continue propose ainsi un parcours de formation qui débute avant la rentrée et combine différentes modalités (en présence, à distance). Un tutorat par un pair vient compléter ce processus de formation. Cette dynamique assure à l'académie une stabilité de ses ressources au service des élèves.

3. Grâce à « Notre école, faisons-la ensemble » (cf. la partie suivante), les initiatives des équipes éducatives volontaires et l'innovation sont encouragées et soutenues méthodologiquement et financièrement.

■ UN CAMPAGNE D'IMAGE DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Lauréate de l'appel à projet du Fonds pour l'innovation ressources humaines (FIRH), l'académie de Besançon a imaginé, grâce à cet accompagnement financier, une campagne de communication de valorisation de ses métiers en réponse aux défis actuels du recrutement. Cette campagne s'inscrit dans une démarche globale coordonnée avec le ministère de l'Éducation nationale et le Gouvernement.

33 personnels volontaires, représentatifs d'un grand nombre de métiers, se sont prêtés au jeu en livrant leurs émotions, ce qui les anime au quotidien, et ce qui fait leur engagement auprès des élèves pour offrir un service public d'éducation remarquable et que nous voulons aujourd'hui « remarqué ».

Découvrir les vidéos



Et si nous faisons L'ÉCOLE ENSEMBLE ?

■ UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

« Notre École, faisons-la ensemble » s'inscrit dans le cadre des travaux du Conseil national de la refondation (CNR) et propose aux écoles, collèges, EREA et lycées une démarche participative au service de la construction de projets innovants, d'actions partagées, destinés à **améliorer le bien-être, réduire les inégalités et développer l'excellence**.

C'est une **démarche volontaire des équipes éducatives** associant l'ensemble des partenaires, notamment les parents et les collectivités territoriales compétentes. Les équipes qui s'engagent mènent un travail commun dans le cadre d'une dynamique collective pour répondre au plus près des besoins des élèves, dans le contexte de l'école et de l'établissement scolaires, et plus largement de leur territoire. Elles sont accompagnées comme il se doit.

Différentes approches sont possibles pour prendre en compte les problématiques rencontrées :

- Organiser une concertation avec l'ensemble des parties prenantes : enseignants, directeurs d'école, chefs d'établissement, inspecteurs, élèves, parents, partenaires, collectivités territoriales...
- Investir les différentes instances pour partager les idées : conseil d'école, conseil pédagogique, comité d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement, etc.
- Rencontrer des associations et partenaires de l'école.
- Solliciter un chercheur ou une expertise extérieure à l'école.

Les différents acteurs se demandent collectivement quels défis relever, quelles initiatives porter pour engager les équipes,

quels projets pédagogiques amorcer pour nourrir l'action des écoles et des établissements autour de trois principales questions :

- Comment faire réussir tous les élèves et mener chacun vers l'excellence ?
- Comment garantir le bien-être de tous ?
- Comment réduire les inégalités ?
- « Notre école, faisons-la ensemble » est une démarche qui s'inscrit dans le temps, elle peut être initiée par les équipes à tout moment.

Les projets construits dans le cadre de cette démarche, quand ils le nécessitent et si les écoles et établissements le souhaitent, peuvent **bénéficier d'un accompagnement académique et de financements issus du Fonds d'innovation pédagogique (FIP)**. Ce soutien peut être sollicité à tout moment, il peut être ponctuel ou pluriannuel en fonction de la nature du projet. Il est doté a minima de 500 millions d'euros sur l'ensemble du quinquennat.

Dans l'académie de Besançon, 66 projets ont été validés pendant l'année scolaire 2022-2023, dont 35 pour le premier degré et 31 pour le second degré. Les unités éducatives porteuses de ces projets ont reçu un soutien financier par des crédits du FIP pour un montant total de 150 923 euros.

Au cœur de ces projets, certaines thématiques sont récurrentes :

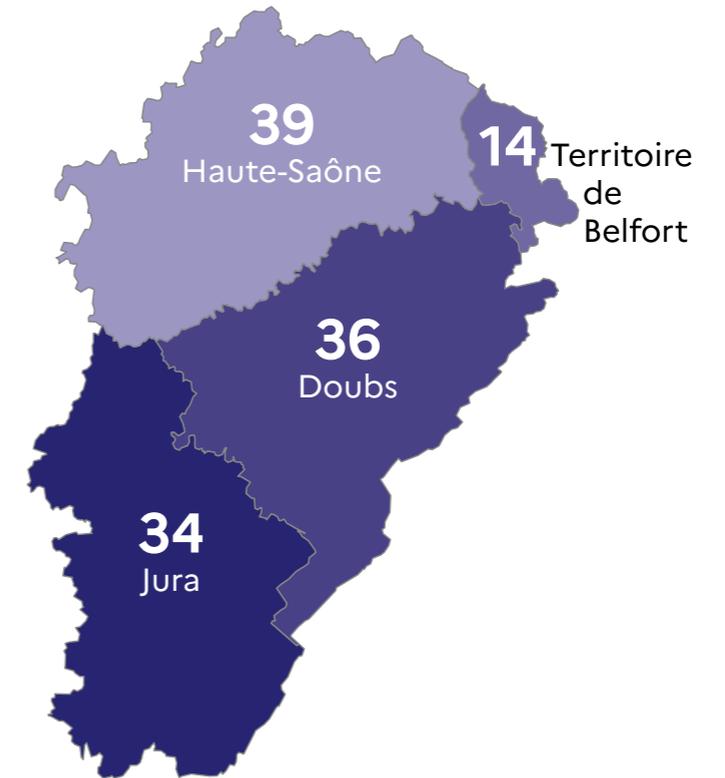
- la forme scolaire (aménagement des espaces et du temps scolaire) ;
- les savoirs fondamentaux ;
- l'activité physique des élèves ;
- l'ouverture culturelle ;
- le développement durable ;
- le développement des compétences psychosociales, notamment la coopération.

CNR Éducation | Quelques chiffres

Nombre de projets déposés



123



Nombre de projets validés



66

dont
3 en lycée professionnel
5 en lycée général et technologique
23 en collège
35 en école

150 923 €



alloués par la commission académique aux 66 projets validés



Pour une école adaptée à tous et tournée vers l'avenir

■ ÉCOLE PRIMAIRE INTERCOMMUNALE DES DEUX LACS LABERGEMENT SAINTE MARIE (DOUBS)

Ce projet permet à chacune et chacun de trouver sa place à l'école en valorisant les compétences de tous au service du collectif. Il place l'accueil des élèves et de leurs parents, ainsi que les interactions au centre de la réflexion. Les environnements de travail flexibles sont au service des apprentissages. L'école est résolument tournée vers l'avenir grâce au dispositif jardin, pour acquérir des connaissances en sciences, développer la démarche scientifique, s'ouvrir à l'histoire et à la géographie, prendre conscience de l'importance de l'éducation à la santé. Le projet est mené dans le cadre d'un partenariat fort avec les ressources locales.

Expérimentation option théâtre en CAP

■ LYCÉE ADRIEN PÂRIS BESANÇON (DOUBS)

Ce projet vise l'ouverture d'une option expérimentale « théâtre » en lycée professionnel, dans un espace spécifique et encadré par des professionnels de la culture. Sa mise en œuvre est accompagnée par le Centre dramatique national de Besançon. Cette option théâtre participera au développement des compétences des élèves, notamment pour ce qui relève de la communication. Elle sera un levier pour lutter contre les assignations sociales et territoriales, et permettra la mise en œuvre d'un espace pour mieux vivre ensemble. Les élèves pourront également découvrir des spectacles, visiter des lieux de culture et échanger avec des professionnels de la culture.

Découvrir les habitats du monde à travers la littérature de jeunesse

■ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE SEVEUX-MOTEY (HAUTE-SAÔNE)

Ce projet vise à faire découvrir aux élèves d'autres cultures par un travail autour de l'habitat. Il s'articule autour d'ateliers multi-niveaux (GS-CP-CE1-CE2) en lecture-compréhension à partir d'albums de jeunesse sur le thème de pays du monde et population et développera les compétences lire, comprendre et écrire, notamment dans le cadre d'un échange avec des élèves d'un pays d'Afrique. Les enseignants proposeront des activités permettant de développer la curiosité des élèves, leur ouverture sur d'autres cultures, en développant le respect, la tolérance, et l'ouverture d'esprit. Des ateliers d'écriture seront enrichis par des témoignages de représentants d'associations culturelles, d'artistes, de voyageurs ou de membres de différentes communautés.

Mieux être, mieux apprendre

■ COLLÈGE CHARLES PEGUY VAUVILLERS (HAUTE-SAÔNE)

Ce projet vise à développer le plaisir d'écrire et les compétences d'écriture de fin de cycle 3 et de début de cycle 4, dans le cadre d'ateliers d'écritures. Des séances de médiation animale, encadrées par un professionnel, doivent permettre aux élèves de mieux prendre en compte leur anxiété et leurs difficultés, dans un climat apaisé. Ces ateliers permettront également de développer leur autonomie face à l'écrit, de rédiger des écrits variés, de prendre en compte les normes de l'écrit pour réviser son texte, d'enrichir le lexique et d'acquérir des automatismes en langue, sur des points spécifiques ciblés à partir de travaux réalisés en amont.

Concevoir, fabriquer, coopérer, apprendre !

■ ÉCOLE PRIMAIRE VILLARDS D'HÉRIA (JURA)

Ce projet a pour objectif de stimuler les processus d'apprentissages par des situations motivantes permettant de mobiliser tous les élèves : viser les savoirs fondamentaux à travers des projets impliquant les élèves dans leur quotidien, des projets qui leur permettent de donner du sens aux apprentissages. Les enseignants travaillent en projets interdisciplinaires et interclasses favorisant la conception, la réalisation, la coopération et la communication. Le fil conducteur du projet est le conte. Les élèves vont notamment concevoir et réaliser un butaï avec son kamishibai et théâtre d'ombres chinoises. Ils travailleront sur le bois, avec un menuisier, un tourneur sur bois et les élèves du lycée professionnel du secteur.

Bulles de bien-être

■ COLLÈGE SAINT EXUPÉRY LONS-LE-SAUNIER (JURA)

Ce projet propose une section d'activité physique adaptée pour les élèves à besoins particuliers. Il ouvre un espace de socialisation, d'inclusion, d'équité, de non-discrimination favorisant le développement d'un sentiment d'appartenance à un projet commun, lorsqu'un grand nombre de ces élèves n'ont que peu ou pas d'opportunités pour pratiquer une activité physique « complète » adaptée au collège ou à l'extérieur. Dans le cadre d'une approche participative et coopérative, la conscience de soi, l'habileté dans les relations interpersonnelles, l'empathie seront développées, en ayant recours notamment à des activités nautiques et à une médiation par l'animal.

Argumentation mathématique : formation massée et aménagement de l'espace

■ ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MONTREUX CHÂTEAUX (TERRITOIRE-DE-BELFORT)

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du plan mathématiques en offrant aux élèves un espace spécifique, « La salle des argumentations mathématiques », pour apprendre à chercher, raisonner, argumenter et coopérer. Les enseignants proposeront des activités de recherche variées pour faire vivre les débats et favoriser la prise d'initiative. Les parents pourront participer à la création d'énigmes, lors d'ateliers mathématiques en classe et assister aux séances de recherche, dans la salle d'argumentations. Une attention particulière sera portée à l'égalité fille-garçon.

Aire Terrestre Éducative

■ COLLÈGE LUCIE AUBRAC MORVILLARS (TERRITOIRE-DE-BELFORT)

Ce projet vise l'aménagement d'une Aire Terrestre Éducative dans le cadre d'une démarche éco citoyenne et participative en offrant aux élèves une ouverture culturelle et artistique. Les élèves et les enseignants sont accompagnés par de nombreux artistes et différentes associations. Il s'agit aussi de construire un espace où il sera possible de faire « classe dehors ». Les élèves peuvent ainsi découvrir des œuvres artistiques, comprendre les enjeux du dérèglement climatique et développer des compétences du XXI^e siècle, dont la coopération. Une attention particulière est portée à l'inclusion, à l'égalité fille-garçon afin de déconstruire les stéréotypes et les représentations de chacune et chacun.

2. Une École
PROTECTRICE
et émancipatrice



PROMOUVOIR, défendre et faire respecter LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

■ LA LAÏCITÉ, PRINCIPE FONDATEUR

Depuis sa création, l'École républicaine vise à transmettre les valeurs de la République et former les futurs citoyens.

À ce titre, le Code de l'éducation affirme qu'« outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité dignité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. [...] Le droit à l'éducation est garanti à chacun afin de lui permettre de développer sa personnalité, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa citoyenneté. » (article L111-1).

Le principe fondateur de cette École républicaine est la laïcité. Elle établit la séparation de l'État et des organisations religieuses. En cela, elle vise précisément à instaurer dans chaque structure scolaire la sérénité indispensable au partage des valeurs de la République, à la transmission des savoirs et à la formation du citoyen sans qu'aucune pression philosophique, politique ou religieuse ne les empêche : « La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur

personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix. » (article 6 de la Charte de la laïcité à l'École).

À l'École, la laïcité implique donc la distinction entre le savoir assuré par la communauté éducative et les croyances laissées à la liberté de chacune et chacun. Dès lors, l'ensemble des disciplines offrent, à travers leurs programmes spécifiques, des ancrages qui permettent de transmettre les valeurs et principes de la République, d'en comprendre le sens et de saisir le caractère universel qu'ils portent en eux. En classe, grâce aux connaissances, aux méthodes et à la culture de la rationalité qu'ils acquièrent, les élèves apprennent l'exercice de l'esprit critique, exercice nécessaire pour qu'ils puissent devenir des citoyens libres et éclairés, conscients de leurs droits comme de leurs devoirs. La loi du 15 mars 2004 réaffirme ce principe en préservant les écoles et les établissements scolaires publics, qui ont vocation à accueillir tous les enfants, qu'ils soient croyants ou non croyants et quelles que soient leurs convictions religieuses ou philosophiques, des pressions qui peuvent résulter des manifestations ostensibles des appartenances religieuses.

■ DES STRUCTURES SCOLAIRES MOBILISÉES

À côté des enseignements, dans les écoles, collèges, EREA et lycées, **de nombreuses actions éducatives favorisent la transmission des valeurs de la République et du principe de laïcité.** Parmi elles, les cérémonies républicaines et la journée du 9 décembre tiennent une place essentielle.

Les **cérémonies républicaines** rappellent à chaque élève son appartenance à la République et son adhésion à ce qui s'en déduit, la fraternité entre tous, l'égalité en droits de chacun, l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que le refus de toutes les formes de discriminations. L'hommage qui a été rendu au professeur Samuel Paty s'inscrit dans ce cadre. Il est également l'occasion pour les équipes éducatives de **travailler la question de la liberté d'expression.** Les élèves apprennent que cette liberté est un droit fondamental qui doit pouvoir s'exercer en toutes circonstances, mais qui se déploie dans le cadre de la loi.

La commémoration de la loi du 9 décembre 1905 participe d'une pédagogie de la laïcité propice à faire adhérer les élèves à ce principe majeur de la République. Elle donne lieu, chaque année, à des projets instructifs, ambitieux, originaux, qui font vivre la laïcité. Dans l'académie, de l'école maternelle au lycée, de nombreuses actions voient le jour : illustrations de la Charte de la laïcité, expositions, création de poèmes et de chansons, activités autour d'un arbre de la laïcité, webinaire, travail en réseaux école-collège...

La circulaire de rentrée 2023 précise que **la « priorité absolue » est de faire de l'École « un espace protecteur qui permette à chaque élève de devenir un citoyen libre, éclairé, doté des mêmes droits et devoirs et conscient de faire partie d'une même société. »** Dans cette perspective, outre la lutte implacable contre le harcèlement sous toutes ses formes, il convient de veiller au respect des valeurs de la République et au respect de la laïcité.

■ FORMATION DES PERSONNELS AUX VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET À LA LAÏCITÉ

Depuis deux ans, l'académie de Besançon s'inscrit dans le plan national de formation des personnels aux valeurs de la République. En 2022-2023, ce sont 23 collèges, lycées professionnels et lycées polyvalents, ainsi qu'un tiers des directeurs d'école de chaque département, qui ont bénéficié d'une formation dont l'objectif essentiel était de prendre la mesure des grands enjeux autour des principes et valeurs de la République pour garantir et faire partager aux élèves et aux personnels l'universalisme républicain.

Parallèlement, dans le cadre du plan relatif à la laïcité dans les écoles et les établissements scolaires mis en place par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ce sont l'ensemble des chefs d'établissement et de leurs adjoints qui ont participé à une formation visant à leur permettre d'acquérir des éléments de culture juridique et de méthodologie pour apporter les réponses adaptées aux faits portant atteinte à la laïcité et engager, le cas échéant, le dialogue avec les familles.

L'ensemble de ce plan est reconduit en 2023-2024.

Combattre LE HARCÈLEMENT et le cyberharcèlement

■ OFFRIR UN CADRE PROTECTEUR

Le harcèlement scolaire est un phénomène qui concerne 1 élève sur 10 en France, avec les conséquences potentielles que nous connaissons : mal-être, démotivation, baisse des résultats scolaires, baisse de l'estime de soi, risque de décrochage... Ce chiffre est encore plus élevé dans le premier degré.

L'École doit pouvoir offrir à chaque enfant une scolarité sans harcèlement et sans crainte d'être intimidé ou malmené.

Prévenir, détecter et traiter au plus tôt sont les leviers les plus efficaces pour lutter contre le harcèlement scolaire.

Sous l'impulsion ministérielle, le **Programme de lutte contre le HARCÈLEMENT à l'École (pHARe)**, est désormais déployé au sein de l'académie de Besançon, **dans l'ensemble des collèges et des écoles. Il s'étendra aux lycées dès cette rentrée.**

Ce programme permet de :

- Doter tous les écoles, collèges, EREA et lycées d'un **plan de prévention structuré et efficace**.
- **Assurer la sécurité et le bien-être des**

élèves, en agissant directement sur le climat scolaire et en garantissant une prise en charge efficace des situations repérées.

- Permettre la création d'une **communauté protectrice formée** et pleinement engagée dans la lutte contre le harcèlement : équipe ressource parmi les adultes et équipe d'ambassadeurs parmi les élèves.
- **Apporter de la sécurité aux équipes pédagogiques.**

Parler à un adulte, composer le 3020 ou le 3018 en cas de cyberharcèlement sont les réflexes pour toute victime ou tout témoin.

Une équipe académique et des référents départementaux encadrent le déploiement de pHARe et gèrent, si besoin, avec les équipes concernées, les situations repérées.

Mais la plupart des situations cessent grâce à l'implication quotidienne et coordonnée des enseignants, des directeurs, des chefs d'établissement, des CPE ou des inspecteurs.

Pendant l'année scolaire 2022-2023, de nombreuses écoles et collèges ont porté des projets innovants notamment dans la communication des « **élèves ambassadeurs** », les productions réalisées lors du concours « Non Au Harcèlement »

et la formation des équipes ressources. Les élèves se sont investis et emparés de ce sujet avec engagement.

Les nouveautés pour la rentrée 2023 :

- Déploiement du programme PHARE dans tous les lycées
- Communication et affichage des numéros d'urgence aux élèves et aux parents :

3018 : numéro contre les violences numériques

3020 : numéro national pour signaler une situation de harcèlement

119 : service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

3114 : numéro national de prévention du suicide

- Publication de décrets visant à protéger les victimes.

La prévention, le repérage des situations de harcèlement scolaire est l'affaire de tous et en parler est la première action permettant d'y remédier.

Élèves, parents et personnels : tous concernés, tous engagés !

■ LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS LGBT

L'académie de Besançon s'est engagée dans la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences liées au genre avec la création d'un Observatoire le 17 mai 2021, le 17 mai étant la journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cet Observatoire a pour objectif de faire évoluer les pratiques et les comportements vers davantage d'écoute et de compréhension.

Les élèves élus au Conseil académique de la vie lycéenne se mobilisent depuis plusieurs années en faveur de la lutte contre les discriminations. Ils ont été associés aux réflexions et travaux de l'Observatoire, et communiquent avec leurs pairs pour susciter des actions. Des événements, expositions et débats sont désormais organisés dans de nombreux établissements. Les élus du Conseil des délégués pour la vie lycéenne du lycée Jules Haag, par exemple, ont créé une exposition, proposé un questionnaire, distribué des stickers et participé à une table ronde retransmise en direct le 17 mai 2023.

Les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement sont encouragés à organiser des actions de prévention et de sensibilisation en lien avec les représentants des élèves.

■ LABELLISATION « ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS » DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Lieux d'apprentissage de l'égalité, les établissements scolaires se doivent plus que jamais d'aider à la compréhension des mécanismes qui conduisent aux inégalités entre les femmes et les hommes dans la perspective de les réduire. En s'appuyant sur les projets qui foisonnent au sein des établissements, il apparaît indispensable d'inscrire les questions d'égalité entre filles et garçons dans les pratiques pédagogiques quotidiennes des établissements scolaires.

C'est dans cette perspective et grâce à l'engagement de tous les acteurs, que s'inscrit la création d'un label « Égalité filles-garçons ». Ce label a pour ambition de donner de la visibilité aux actions engagées dans les domaines pédagogique et éducatif. Il en permet la coordination et l'approfondissement, d'une part, et en assure la lisibilité auprès de l'ensemble de la communauté éducative, d'autre part.

Pour la période 2023-2025, 11 établissements scolaires de l'académie ont reçu du ministère ce label « Égalité filles-garçons ».

3. Favoriser
L'ÉGALITÉ
des chances



De l'école INCLUSIVE à l'école POUR TOUS

■ UNE ÉCOLE PLUS ACCESSIBLE

Considérer l'altérité comme une richesse, considérer à égale dignité chaque élève, accueillir sans aucune distinction, tels sont les enjeux d'une **École pour toutes et tous**.

La réalisation de ces principes fondateurs et fondamentaux passe par l'ambition partagée d'une École toujours plus accessible, qui permet à tout enfant d'avoir et de **trouver sa juste place en tant qu'élève**, avec le souci d'une attention toute particulière à celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Afin de concrétiser cette ambition, il est d'abord essentiel de **faire connaître et de rendre lisibles pour chacun des acteurs tous les dispositifs et toutes les coopérations, déployés de manière structurée et organisée sur l'ensemble du territoire académique**. Ce sont ces ressources, présentes au sein de notre académie, qui permettent de cultiver et mettre en lumière les compétences de chacune et chacun, et qui permettront encore d'avantage d'accompagner les parcours des élèves les plus fragiles. Il est surtout et avant tout essentiel de s'attacher à rendre toujours plus accessibles les apprentissages **en permettant aux équipes éducatives et pédagogiques d'agir au plus près des**

besoins des élèves. Il s'agit pour cela d'être en mesure d'observer, d'analyser, d'apprécier au mieux les situations pour élaborer, penser et construire – collectivement – des **réponses adaptées et efficaces dans une logique de parcours**.

■ DES EXPERTISES PARTAGÉES

Pour cela, en complément des actions quotidiennes des équipes, il est parfois utile, précieux et nécessaire de pouvoir prendre appui sur :

- les **expertises d'autres enseignants reconnus**, identifiés, formés et travaillant en proximité afin d'apporter une analyse et des réponses pédagogiques renforcées ;
- les **expertises de professionnels médico-sociaux** dont l'engagement au cœur des écoles et des établissements scolaires va encore se développer afin d'apporter un éclairage complémentaire sur certaines situations complexes ;
- les **expertises d'accompagnants** qui, si elles ne peuvent constituer à elles seules des réponses uniques, n'en demeurent pas moins essentielles dans un objectif d'accès à l'autonomie pour la moitié des élèves reconnus en situation de handicap ;
- le **développement accru des outils numériques adaptés** qui sont de

nature à permettre de dépasser certains obstacles, comme à faciliter et à rendre plus accessibles certains apprentissages.

Ces expertises professionnelles doivent nécessairement s'ancrer dans un **lien renforcé avec les familles**, indispensable à la construction de parcours scolaires réussis et de parcours de vie épanouissants.

À ce titre, les entretiens d'accueil de début d'année avec les équipes, les professeurs et les éventuels accompagnants doivent permettre d'échanger sur chaque situation individuelle, et d'expliquer les moyens et modalités de scolarisations mis en œuvre.

En cas de difficultés persistantes, les cellules départementales « Aide handicap école », actives toute l'année, sont également là pour guider et accompagner.

6 228 élèves reconnus en situation de handicap

dont 2 220 scolarisés avec ULIS et 3 077 avec AESH ;

Près de

2 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) à la rentrée 2023

0 805 805 110

Numéro de la cellule départementale d'écoute et de réponse aux familles

33 SEGPA et EREA

198 dispositifs ULIS
+6 à la rentrée 2023

15 dispositifs UEMA/UEEA/DAR
(stratégie autisme)
+2 à la rentrée 2023

■ LE LIVRET DE PARCOURS INCLUSIF

Le déploiement, au sein de l'académie, du livret de parcours inclusif va s'intensifier au cours de l'année scolaire à venir.

Conçu pour tous les professionnels qui accompagnent l'élève dans sa scolarité (professeurs et chefs d'établissement, médecins de l'éducation nationale, professionnels des MDPH...) et accessible aux familles, le livret de parcours inclusif est une application numérique qui vise à faciliter :

- **la mise en place d'aménagements et adaptations**, dès l'analyse d'une situation et l'identification d'un besoin par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève ;
- **la dématérialisation et la simplification des renseignements des différents plans et projets** par les équipes pédagogiques ;
- **la mémoire des aménagements et la circulation d'informations** entre les professionnels, et avec les familles.

4. Rénover
LE LYCÉE
professionnel



Réaffirmer LE LYCÉE PROFESSIONNEL comme un CHOIX D'AVENIR

Dès cette rentrée scolaire, **la réforme des lycées professionnels va être déployée dans tous établissements proposant des formations professionnelles.** Elle viendra compléter et renforcer les actions déjà engagées depuis 5 ans dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (TVP). Elle s'inscrit ainsi dans un principe de continuité avec un objectif et une volonté réaffirmés : **faire de la voie professionnelle une voie d'excellence adaptée aux enjeux de notre société et de notre économie.** L'accompagnement des parcours de réussite et le soutien à l'ambition sont au cœur de cette réforme.

■ RENFORCER LA CARTE DES FORMATIONS

La qualité et la cohérence de l'offre de formation sur un territoire sont des enjeux majeurs de la réforme des lycées professionnels. Il s'agit d'**offrir aux élèves et aux apprentis un éventail de formations adaptées aux réalités du marché du travail** et notamment celui de la Bourgogne - Franche-Comté. Cette offre doit leur permettre de choisir une voie correspondant à leurs aspirations et à leurs aptitudes, tout en proposant de réelles perspectives d'insertion professionnelle. Cela concerne tout autant l'ouverture

de nouvelles formations que l'adaptation de formations existantes aux évolutions technologiques et aux besoins des entreprises.

Ainsi et dans cette dynamique, les **« colorations » de diplômes existants** trouvent toute leur place. Elles permettent d'intégrer aux programmes de formation les spécificités d'un secteur économique particulier, de mieux répondre, donc, aux attentes des entreprises concernées et, en parallèle, de rendre la formation plus attractive pour les élèves (coloration hydrogène vert du BAC PRO MELEC).

Par ailleurs, la modernisation de l'offre de formation professionnelle doit également permettre de **répondre aux enjeux liés à l'émergence de filières d'avenir** (énergies renouvelables, numérique, l'industrie 4.0, métiers du développement durable...). **Les campus des métiers et des qualifications** ont été développés au niveau de la région académique pour soutenir les dynamiques de formation et d'emploi dans des filières porteuses et emblématiques des savoir-faire de nos territoires (automobile et mobilités du futur, agroéquipements, microtechniques et systèmes intelligents...). Ils représentent **un atout majeur pour engager ces transformations.**

■ DÉVELOPPER LA RELATION ÉCOLE-ENTREPRISE

Pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, la réforme des lycées professionnels met l'accent sur le développement de la relation école-entreprise. La consolidation de ce lien est soutenue depuis de nombreuses années par la mission Relation École-Entreprise du rectorat de Besançon et les cinq Comités locaux école-entreprise qui sont répartis sur le territoire académique. La réforme engagée renforcera la proximité et la coopération entre tous les acteurs. **Dès la rentrée, un « bureau des entreprises » sera implanté dans chaque établissement scolaire proposant des formations professionnelles.** Il aura pour mission de créer des partenariats étroits entre l'établissement et le monde professionnel, afin de favoriser les stages, les échanges et l'émergence de projets entre les acteurs.

Ce lien entre l'école et l'entreprise est essentiel, pour le lycée professionnel et les jeunes qui s'y inscrivent. Le projet P-Tech, qui a déjà été déployé dans deux établissements de l'académie, en témoigne. En effet, il permet d'engager, à côté des enseignants, des entreprises volontaires pour le suivi d'une classe (de la seconde de baccalauréat professionnel au BTS). Dans ce dispositif, les partenaires professionnels proposent des actions spécifiques aussi bien au sein de leur entreprise qu'au lycée (présentation des métiers, formation, mentorat et suivi de la scolarité par un professionnel de l'entreprise...). Ce projet, qui ouvre des perspectives sur l'emploi en fin de scolarité, a eu un impact majeur sur la motivation des élèves. Vu ce constat, le projet P-Tech est mis

en place dans deux autres établissements à la rentrée 2023.

■ SOUTENIR LES PARCOURS ET MIEUX ACCOMPAGNER L'INSERTION PROFESSIONNELLE OU LA POURSUITE D'ÉTUDES

La réforme des lycées professionnels a également pour objectif de **sécuriser les parcours et de renforcer l'accompagnement** à tous les stades de la scolarité. La réforme propose, à cet effet, différentes mesures, articulées et complémentaires :

- la **consolidation des savoirs fondamentaux dès la classe de seconde et la gratification des stages en entreprise**, pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- le renforcement de l'**accompagnement des décrocheurs** en lien avec les partenaires de l'École ;
- la **possibilité, pour chaque établissement, de proposer des matières optionnelles**, sources de motivation et d'épanouissement durant la scolarité (entrepreneuriat, codage, philosophie...), pour encourager les ambitions ;
- la mise en place de modules spécifiques en fin d'année de terminale pour **mieux préparer l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études** et la mise en place de parcours de consolidation en sections de techniciens supérieurs au profit des bacheliers professionnels, afin d'adapter les parcours de formation aux différents profils.

■ DÉCOUVERTE DES MÉTIERS AU COLLÈGE

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, 26 collèges de l'académie de Besançon se sont inscrits dans l'expérimentation « Découverte des métiers au collège de la classe de 5^e à la classe de 3^e ».

Chacun d'entre eux a ainsi pu mettre en place des actions spécifiques, adaptées aux besoins des élèves concernés, pour les aider à développer leurs compétences en matière d'orientation, d'ouvrir leurs horizons et d'élever leur ambition scolaire et professionnelle.

Pour les élèves, un objectif principal : découvrir des formations et des métiers par des rencontres avec des professionnels, au collège ou dans leur environnement de travail. Dans les faits et sur le terrain, les collégiens ont pu profiter d'une réelle opportunité de découvrir des métiers d'avenir ou des secteurs porteurs d'insertion, parfois méconnus ou éloignés de leur environnement direct : visite d'industrie 4.0, alimentation durable, énergies vertes ou « décarbonées »...

Dès cette rentrée 2023, l'expérimentation sera progressivement généralisée à l'ensemble des collèges de l'académie.

5. S'épanouir
DANS LE SPORT
et les arts



Vivre LE RÊVE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE de PARIS 2024

■ PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

L'année 2024 verra la France accueillir le plus grand événement sportif planétaire : les Jeux olympiques et paralympiques.

Il s'agit d'une **opportunité unique pour promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière auprès de nos élèves, alors que la sédentarité et la baisse de l'activité physique ont des conséquences inquiétantes pour leur santé.**

Les écoles, collèges, EREA et lycées, qui accueillent, sans exception, tous les élèves d'une même génération, ont au cœur de la forte dynamique qui vise à rapprocher les différents acteurs pour promouvoir et augmenter le temps d'activité physique des jeunes, mais également mettre en avant les valeurs de l'olympisme et du paralympisme que portent les jeux olympiques de Paris 2024.

Cette volonté de promouvoir l'activité physique et ces valeurs va vivre tout au long de l'année scolaire future avec un certain nombre de temps forts déjà connus et affichés pour lesquels la communauté éducative se mobilisera.

Ainsi, dès septembre, les établissements sont encouragés à organiser un événement

collectif autour de l'olympisme et du paralympisme, la mobilisation se poursuivra le 20 septembre 2023 lors de la journée nationale du sport scolaire dont la thématique cette année sera "Les valeurs de l'Olympisme". La journée paralympique du 8 octobre sera également l'occasion de mettre en avant ces valeurs, de même que la semaine Olympique et paralympique du 2 au 6 avril 2024 et la journée Olympique du 23 juin 2024.

Ces temps spécifiques seront **l'occasion pour les élèves de mener des projets sportifs et éducatifs accompagnés par leurs enseignants et les différents partenaires**, dont l'Union nationale du sport scolaire qui travaille déjà sur des projets d'envergure pour certaines de ces dates.

Au-delà de ces différents temps, les programmes spécifiques se poursuivront. On peut évoquer ici le **label Génération 2024** qui vient reconnaître l'engagement des établissements à concevoir avec leurs partenaires des projets fédérateurs et formateurs pour tous les élèves. À la rentrée 2023, ce sont près d'**une centaine d'établissements de l'académie qui sont labélisés** et cette labélisation se poursuivra jusqu'au jeux de Paris 2024 pour tous les

établissements qui le désirent.

Afin de prolonger l'enseignement de l'éducation physique et sportive, et de compléter l'offre du sport scolaire (USEP et UNSS), le parcours de formation sportive des élèves s'enrichit également des **dispositifs "30 minutes d'activité physique quotidienne du CP au CM2" et "Deux heures de sport en plus au collège"**. Ce dernier dispositif, expérimental dans l'académie en 2022-2023 et qui concernait trois collèges, est étendu à seize collèges en 2023-2024, avec l'ambition d'offrir aux élèves les plus éloignés d'une pratique physique régulière un temps de pratique avec une prise en charge par les structures sportives partenaires.

Les autres événements qui jalonnent habituellement l'année scolaire comme la semaine de la presse et des médias, les semaines de l'engagement, la semaine des sciences ou la journée internationale du droit des femmes pourront également être investies au regard de l'olympisme et du paralympisme. On peut citer la grande manifestation "La lycéenne", organisée par l'UNSS, qui, en 2022-2023, a encore connu un très grand succès en mobilisant plus de 900 élèves venus des quatre coins de l'académie.

■ LE RÊVE OLYMPIQUE

Cet engagement des structures scolaires dans les projets, parfois depuis plusieurs années, prendra cette année tout son sens puisqu'un certain nombre d'élèves pourront littéralement toucher du doigt et vivre l'expérience de participer aux jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. En effet, dans le cadre de la billetterie populaire, 193 400 billets pour les jeux paralympiques sont réservés aux écoles et aux établissements scolaires qui en feront la demande et qui proposeront un projet éducatif en lien avec les jeux olympiques et paralympiques. Pour cette opération nommée **"Ma classe aux jeux"**, ce ne sont pas moins de 78 structures scolaires de l'académie qui se sont manifestés par une déclaration d'intention, soit 2 300 élèves qui vivront potentiellement cette expérience unique dans une scolarité, et même dans une vie, d'assister à des épreuves paralympiques durant une journée, sur les premiers jours du mois de septembre 2024.

L'académie de Besançon verra également la flamme olympique visiter des sites

emblématiques du département du Doubs le 25 juin 2024. Cette journée constituera, à coup sûr, un temps fort de cette année 2024 pour les établissements impliqués dans les projets Olympiques qui pourront, au cours de cette journée, admirer le passage de la flamme au plus près de chez eux pour une expérience là aussi inoubliable.

Ainsi, grâce à ces différentes opportunités offertes aux écoles et établissements scolaires, et à la mobilisation de tous, c'est tout le territoire de notre académie, qui dans son histoire a formé de nombreux champions, qui aura la possibilité de **faire entrer les élèves dans le rêve Olympique et en partagera les valeurs pour un héritage sportif, culturel et citoyen des jeux de Paris 2024.**

■ LE SNU SUR TEMPS SCOLAIRE

À la rentrée 2023, un nouveau dispositif «classes et lycées engagés» donnera aux élèves de seconde et de première année de CAP l'opportunité de faire l'expérience de la cohésion, de vivre les valeurs de la République et de découvrir des formes variées d'engagement dans la cadre d'un séjour de cohésion du Service national universel (SNU). Un label «classe engagée et/ou «Lycée engagé» sera délivré aux équipes éducatives ou aux lycées qui s'engageront selon la qualité du projet de classe ou si l'engagement constitue un axe majeur du projet de l'établissement.

La labellisation sera délivrée aux équipes éducatives qui construiront un projet pédagogique à partir de l'une des quatre thématiques : Défense et Mémoire, Sport et Jeux Olympiques et Paralympiques, Environnement ou Résilience et Prévention des risques. Ce thème sera le fil rouge du projet de classe, interdisciplinaire et partenarial, et qui intégrera un séjour de cohésion de 12 jours localisé dans l'un des 8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté. Tous les élèves volontaires pourront participer à cette aventure du SNU.

Renforcer L'OUVERTURE ET L'ÉPANOUISSEMENT des élèves grâce à L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

■ 100 % EAC

Espace d'exploration et d'expérimentation, l'éducation artistique et culturelle (EAC)

repose sur une démarche de projets, imaginés en articulation étroite avec les enseignements et co-construits avec des partenaires artistiques et culturels.

Elle se définit grâce à trois piliers nécessaires à sa pleine expression :

- la rencontre avec les œuvres et les artistes,
- la connaissance des arts et de la culture,
- la pratique des arts et de la culture.

Ces piliers font de l'EAC une éducation à l'art sous toutes ses formes et une éducation par l'art.

En effet, si les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, ils favorisent également **l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même.**

En résumé, l'EAC contribue non seulement à **la formation des élèves de la maternelle au lycée** mais également à leur émancipation, à

travers le développement de leur sensibilité, de leur créativité et de leur esprit critique.

C'est la raison pour laquelle, elle représente **un instrument puissant au service de l'égalité des chances** et, à ce titre, sa généralisation est un objectif prioritaire souhaité par le Président de la République.

Ainsi, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture se mobilisent pour que **100 % des élèves puissent bénéficier d'une action EAC de qualité chaque année.**

Atteindre un objectif aussi ambitieux nécessite la mobilisation de multiples acteurs :

- les artistes,
- les partenaires culturels,
- les services de l'État, les collectivités territoriales...

■ « FÊTE/FAITES » DE L'EAC

Cet objectif nécessite également que parents et enfants deviennent familiers de ces propositions artistiques et culturels et perçoivent mieux la façon dont elles

viennent enrichir le parcours éducatif et personnel de chaque élève. L'arrivée du pass culture, tant dans sa dimension individuelle que collective, contribue à faire entrer de manière pérenne les arts et la culture dans le quotidien des jeunes.

C'est mue par cette même volonté de favoriser durablement la rencontre, la pratique et la connaissance des arts et de la culture des élèves que **la région académique Bourgogne-Franche-Comté se mobilise autour d'un projet d'ampleur en faveur du déploiement de l'éducation artistique et culturelle : Faites de l'EAC/ Fête de l'EAC.**

Adossée à l'ensemble des disciplines enseignées, Fête/Faites de l'EAC s'adresse à tous les élèves des collèges, EREA et lycées, à leurs familles et au grand public de Bourgogne-Franche-Comté. Ce jeu de mot : « Fête/Faites » de l'EAC permet d'afficher une double dynamique, au sein des établissements, consistant d'une part à « faire » de l'EAC pendant l'année scolaire et, d'autre part, à la « fêter » grâce à des événements concentrés lors d'une semaine dédiée.

Organisée annuellement, lors de la dernière semaine du mois de mai, cette manifestation originale s'attache à **sensibiliser les élèves et la communauté éducative à l'EAC.**

Elle pourra être un temps de restitution de projets élaborés durant l'année scolaire ou de projets organisés pour l'occasion. Elle prendra différentes formes : interventions et accueils d'artistes, visites de lieux culturels, ateliers de pratique, expositions, échanges entre classes et/ou établissements, médiations, etc.

Afin de favoriser cette dynamique commune, une thématique est privilégiée dans le cadre de la première édition : **la place des femmes dans l'art et la culture.**

Cette thématique n'est pas limitative, elle sert de fil conducteur à la démarche au sein des établissements, pour y ancrer une identité culturelle plus affirmée et aboutir à la création d'un réseau de l'EAC tant au niveau académique que régional.

Cette semaine a pour objectifs de :

- créer un temps fort sur une thématique privilégiée, afin de fédérer les équipes éducatives autour de projets d'EAC et de faciliter le rayonnement de ces

derniers ;

- valoriser la diversité et la pluridisciplinarité des projets d'EAC mis en œuvre aux niveaux académique et régional ;
- mobiliser l'ensemble de la communauté éducative pour inciter à la création de projets d'EAC venant irriguer les programmes disciplinaires.

Ce temps spécifique souligne l'engagement fort de l'académie de Besançon et, par extension, de la région académique Bourgogne-Franche-Comté pour que chaque élève soit pleinement destinataire d'une formation humaniste favorisant un accomplissement personnel autant que citoyen.

■ LE PASS CULTURE

Le Pass Culture contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Projet ambitieux et innovant, il est conçu pour bénéficier pleinement aux élèves et à leurs professeurs, en lien avec les professionnels de la culture.

Il se compose de deux déclinaisons :

- une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans,
- une part collective pour la mise en place de projets par classe au sein des établissements scolaires.

Cette part collective s'applique aux élèves de la 6^e, depuis la rentrée 2023, à la terminale des établissements publics et privés sous contrat. Elle permet à un professeur de financer des activités d'EAC pour sa classe ou réserver, sur une plateforme dédiée (ADAGE), une offre déposée par un partenaire (visite de musée, spectacles, ateliers...) en la payant grâce aux crédits du pass Culture.

Les montants de la part collective par élève :

- collégiens de la 6^e à la 3^e : 25 € ;
- lycéens de 2^{de} et des classes préparatoires au CAP : 30 € ;
- lycéens de 1^{re} et terminale : 20 €.

ac-besancon.fr